

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13845**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Lettres

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Perpignan Via Domitia, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Perpignan, Recteur de l'académie de Montpellier

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

131 Français, littérature et civilisation française, 135 Langues et civilisations anciennes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La licence de Lettres a pour vocation, selon l'option choisie, de permettre aux étudiants

- d'accéder à des formations aux métiers de la culture, de la communication et de l'enseignement, ou de poursuivre dans la recherche en lettres. Elle permet plus précisément de préparer les concours de l'enseignement (Professeur des Ecoles, CAPES/CAFEP de lettres modernes et classiques) et, en suivant les cours du complément au diplôme, de préparer les concours d'assistant de bibliothèque ou de conservation ;
- de préparer les métiers du tourisme culturel (guides touristiques, agences de voyage...), de poursuivre leurs études dans des filières universitaires dédiées au tourisme (DNGIN, Master pro d'ingénierie culturelle de l'université de Perpignan etc...) et d'acquérir des fondements conceptuels et méthodologiques, pour ceux qui se destinent à la poursuite des études universitaires (recherche..) ;
- de préparer les métiers du tourisme culturel, les métiers liés à la culture dans les collectivités locales et régionales, et d'acquérir des fondements conceptuels et méthodologiques pour ceux qui se destinent à la poursuite des études universitaires (recherche..) et plus particulièrement au Master « Echanges et représentations dans l'aire franco-catalane au Moyen Âge » ;
- d'enseigner le français aux étrangers (Français langue seconde ou français langue étrangère), pour ceux qui ont choisi le parcours FLE.

Les compétences visées sont la maîtrise de la langue et de la littérature françaises (et des langues et littératures anciennes pour les lettres classiques), l'acquisition d'une culture générale et la capacité à exercer son esprit critique. Mais la formation a aussi pour objectif de donner les moyens à l'étudiant de communiquer ses connaissances et d'élaborer de nouveaux savoirs en s'appuyant sur des outils méthodologiques et critiques, ainsi que sur la maîtrise des techniques d'expression écrite et orale.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- établissements primaires ou secondaires (comme vacataire)
 - administrations
 - édition
 - journalisme
- Métiers de l'enseignement, concours administratifs, autres débouchés (bibliothèques, CDI, journalisme, édition, culture, communication).

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2107 : Enseignement général du second degré

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

E1105 : Coordination d'édition

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Durée du parcours : 3 ans

Nombre d'UE : Lettres Modernes :34

Lettres Classiques : 28

FLE : 34

La certification s'obtient après une évaluation sur 9 champs distincts concernant les unités suivantes :

Langue française : grammaire, linguistique, langue du Moyen-Age, stylistique.

Littérature française : du Moyen-Age au XXème siècle.

Littérature comparée

Latin : langue et littérature

Grec : langue et littérature

Ou langue vivante

Français langue étrangère

Certificat informatique

Préparation à la vie professionnelle

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		oui

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Possibilité d'équivalence totale ou partielle	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 relatif à la licence

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Renouvellement par arrêté du 8 septembre 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-perp.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Perpignan Via Domitia
52 Avenue Paul Alduy
66860 Perpignan Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Idem

Historique de la certification :